

(N^o 47.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 MARS 1875.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Ministère des Travaux Publics, un nouveau crédit provisoire de 14 millions de francs, à valoir sur le Budget des dépenses de l'exercice 1875.

(Voir les N^{os} 117 et 121 de la Chambre des Représentants,

Présents : MM. le Marquis DE RODES, Vice-Président ; FORTAMPS, le Baron VAN CALOEN et le Baron PAUL BÉTHUNE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Prévoyant l'impossibilité pour les Chambres législatives d'examiner et de voter le Budget des Travaux Publics avant le commencement du présent exercice, le Gouvernement sollicita l'octroi d'un crédit provisoire de 21 millions, à valoir sur le Budget de cet exercice. La loi du 23 décembre dernier y pourvut.

Ce crédit ne pouvant suffire pour satisfaire aux dépenses des divers services jusqu'à l'époque probable à laquelle le Budget du Département des Travaux Publics pourra être discuté et voté par les Chambres, c'est-à-dire après les vacances de Pâques, le Ministre des Finances a soumis à la Chambre des Représentants un Projet de Loi ayant pour objet d'allouer à ce Département un nouveau crédit provisoire de 14 millions.

Ce projet, qui n'avait soulevé aucune observation dans le sein de la section centrale, fut adopté par la Chambre des Représentants dans sa séance du 12 mars dernier, à l'unanimité des 79 membres présents.

Votre Commission, Messieurs, a l'honneur de proposer au Sénat l'adoption du Projet.

Le Président,
Marquis DE RODES.

Le Rapporteur,
Baron PAUL BÉTHUNE.